

CONTEXTE

La Communauté de Communes Rives de Moselle (CCRM) s'est dotée en 2018 d'une commission « Mobilités ». Un Vice-Président en charge des mobilités a également été désigné. Le 27 septembre 2018, le Conseil Communautaire a acté un partenariat avec l'Agence d'Urbanisme d'Agglomération de Moselle (AGURAM) pour la réalisation d'un audit préalable à l'élaboration d'un schéma directeur des Mobilités à l'échelle du territoire.

DESCRIPTION

- Diagnostic préalable dans le cadre de l'élaboration du schéma des mobilités : définition des grandes orientations pour la politique de mobilité à l'échelle du territoire. Le schéma se décline en plusieurs volets :
 - Exploiter les résultats de l'enquête déplacements grand territoire du SCoTAM pour cerner la mobilité des habitants : échanges internes à l'EPCI et échanges avec les territoires voisins et transfrontaliers.
 - Analyser l'offre de transports actuelle et projetée.
 - Mettre en adéquation les besoins de mobilité des habitants et l'offre de transports.
- Recrutement d'un chargé de mission mobilité en 2021: participation à la définition des orientations stratégiques de la collectivité en matière de mobilité (transports en commun, modes doux, place de la voiture, développement du transport fluvial., zones à faibles émissions..).
- Prise de la compétence d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) en 2021 : définition d'une feuille de route mobilité pour le prochain mandat.

MOYENS FINANCIERS : 23 500 € Sur la base du partenariat signé avec l'AGURAM

MOYENS HUMAINS : Chargé de mission mobilité - 1 ETP (lien avec fiches actions 2 à 10)

INDICATEURS DE SUIVI

Recrutement du chargé de mission mobilité

Prise de la compétence AOM

Adoption du schéma directeur des mobilités

PORTEUR :

Communauté de Communes Rives de Moselle

CIBLES :

Habitants

PARTENAIRES :

AGURAM, CD 57 (comptage routier)

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES

Lutte contre la pollution atmosphérique

Réduction de la consommation d'énergie finale

GAIN CO2 :

Non déterminé

CONTEXTE

Le transport routier fait aujourd'hui partie des principaux secteurs d'émissions de gaz à effet de serre de la Communauté de Communes de Rives de Moselle (51%). Par ailleurs, la congestion du réseau routier en heure de pointe sur le tronçon de l'A31 pousse à renforcer la mobilité ferroviaire qui apparaît comme l'alternative la plus crédible.

A l'horizon 2021-2023, la SNCF prévoit de tripler l'offre de cadencement avec un train toutes les 3-5 minutes en heure de pointe à Hagondange contre 13 minutes aujourd'hui.

Les deux gares du territoire doivent se développer en anticipant la hausse de fréquentation.

DESCRIPTION

S'engager dans les réflexions autour de la mobilité et susciter la discussion avec les acteurs impliqués :

- Engager la discussion avec Metz Métropole sur la question du parking : aujourd'hui le stationnement à Metz est compliqué et amène de nombreuses personnes à privilégier le stationnement sur le parking d'Hagondange et à créer du trafic inutile (Metz-Hagondange-Metz).
- Pousser à l'échelle de la Communauté de Communes pour lancer les travaux de dépollution sur l'ex site de Technilor qui pourra offrir à terme 240 places de stationnement supplémentaires au niveau de la gare d'Hagondange.
- Envisager la création de parkings plus éloignés avec un fonctionnement en parkings-relais et navettes.
- Développer le parking à la gare de Maizières-lès-Metz.
- Développer les haltes ferroviaires sur le territoire (notamment à Talange).

Ces éléments de réflexion devront être pris en compte dans les PLU des communes lors de leur révision.

MOYENS FINANCIERS : Non déterminé

MOYENS HUMAINS : Chargé de mission mobilité - 1 ETP (lien avec fiches actions 1 à 10)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de personnes prenant le TER sur les gares de Rives de Moselle
Cadences des TER dans les 2 gares

PORTEURS

SNCF, Région Grand Est, Communauté de Communes Rives de Moselle, communes

CIBLES

Habitants

PARTENAIRES :

Région Grand Est

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES

Lutte contre la pollution atmosphérique

Réduction de la consommation d'énergie finale

GAIN CO2 :

23 000 tCO2e (soit 7 % des émissions du transport)

CONTEXTE

La coexistence de différentes solutions de déplacement (voiture, train, bus, vélo, marche à pied) pose la question de l'aménagement des nœuds modaux assurant le transfert d'un mode à l'autre. L'aménagement de nœuds modaux implique aussi la sécurisation de ces points de passage et de circulation dense. Dans une perspective de montée en puissance des gares du territoire, les offres de mobilités alternatives d'accès aux gares doivent être développées.

DESCRIPTION

Développer les interconnexions entre les différents modes de transport :

- Développer des cheminements piétons de qualité en rabattement sur les gares.
- Réaménager la gare de Maizières-lès-Metz : garantir l'accès aux voies n°2 et n°3 pour les vélos, poussettes et personnes à mobilité réduite, prévoir de nouveaux abris, améliorer la signalétique.
- Assurer une connexion cyclable aux deux gares.
- Planter des équipements de stationnement vélo adaptés pour de la longue durée (vélo station, etc...).
- Aménager le fronton des gares pour faciliter l'accès des piétons (zones 30, chaussée au niveau des trottoirs, signalisation, ...).
- Construire des espaces publics qualitatifs au niveau des gares.
- Intégrer des points de recharge pour les véhicules électriques et les véhicules GNV (Gaz Naturel pour Véhicule) si possible sur les parkings des deux gares.

Les PLU des communes devront veillés à être compatibles avec ses orientations lors de leur révision.

PORTEURS

SNCF, Région Grand Est, Communauté de Communes Rives de Moselle, communes de Maizières-lès-Metz et d'Hagondange

CIBLES

Habitants

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

MOYENS FINANCIERS : Non déterminé

MOYENS HUMAINS : Chargé de mission mobilité - 1 ETP (lien avec fiches actions 1 à 10)

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES

Lutte contre la pollution atmosphérique

Réduction de la consommation d'énergie finale

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de places de stationnement vélo créées

Nombre de places de stationnement prévues pour le covoiturage

GAIN CO2 :

23 000 tCO2e (soit 7 % des émissions du transport)

CONTEXTE

Le covoiturage est une solution de plus en plus pratiquée à la fois sur des trajets privés et professionnels. Il peut parfois même être organisé par l'employeur (exemple du Conseil Départemental de Moselle). Le covoiturage représente un levier pour augmenter le taux de remplissage des véhicules particuliers et fluidifier le trafic. Plusieurs plateformes permettant d'opter pour cette solution existent :

- Exemple à Thionville : <http://www.mobilithi.fr/>
- Exemple en Meurthe-et-Moselle : <https://www.tedicov.fr/>
- A l'échelle nationale : <https://www.roulezmalin.com/>

DESCRIPTION

- Développer les aires de covoiturage sur des points stratégiques du territoire de Rives de Moselle :
 - Aménagement d'une aire de covoiturage (41 places) à Argancy en 2021 : signature d'une convention de travaux et de financement avec la SANEF. Sa localisation a pour avantage de garantir une desserte rapide de l'autoroute A4 et A31.
 - Recenser en partenariat avec le Département les délaissés routiers du territoire pouvant accueillir des aires de covoiturage (réserver ces zones dans les PLU)
 - Intégrer des infrastructures de recharge électrique et GNV sur ces aires de covoiturage.
- Sensibiliser et promouvoir la pratique du covoiturage via des actions de communication (lien avec la fiche action 9).
- Développer une plateforme numérique de covoiturage sur le territoire de la Communauté de Communes : mettre en lien les conducteurs et les « clients ».

MOYEN FINANCIER : Aménagement de l'aire d'Argancy financée par la SANEF (40 000 €)

MOYENS HUMAINS : chargé de mission mobilité – 1ETP (lien avec les fiches actions 1 à 10)
Chargée de mission développement durable – 0,2 ETP (en lien avec les fiches actions 6 à 10)

INDICATEURS DE SUIVI :

- Nombre d'aires de covoiturage aménagées
- Nombre de km parcourus en covoiturage sur le territoire (valeur à recueillir via les applications de covoiturage)
- Nombre de communications réalisées

PORTEURS

Communauté de communes Rives de Moselle – communes, CD 57, SANEF

CIBLES

Habitants, communes

PARTENAIRES :

CD57, SANEF

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Réduction des émissions de GES
- Lutte contre la pollution atmosphérique
- Réduction de la consommation d'énergie finale

GAIN CO2 :

500 tCO2e (soit 0,2 % des émissions du transport)

CONTEXTE

La Communauté de Communes de Rives de Moselle dispose d'un schéma communautaire des voies vertes. Le territoire possède aujourd'hui un important réseau cyclable constitué de 5 boucles soit 100 km de voies vertes balisées.

DESCRIPTION

Mettre le schéma communautaire des voies vertes au service de la mobilité quotidienne et des liaisons utiles. L'objectif est d'amener les habitants à utiliser le vélo comme mode de déplacement pour les trajets domicile-travail, domicile-école, domicile-achat, etc. et pas seulement pour le loisir. Il est donc nécessaire que les utilisateurs de vélo puissent emprunter les axes principaux en toute sécurité et de manière continue.

1) Réaliser les travaux pour de nouvelles liaisons :

- Liaison « Fil Bleu de l'Orne » : voie verte entre Gandrange-Richemont, liaisons à la commune de Vitry-sur-Orne ainsi qu'à la voie bleue.
- Liaison de Maizières-Lès-Metz à Amnéville les Thermes.
- Liaison Norroy-le-Veneur à l'Ecoparc.
- Liaison de la gare d'Hagondange : à Talange, au nouvel hôpital ainsi qu'à la gare de Rombas.
- Passerelle Demange à Maizières.
- Franchissement de l'A31 entre Hauconcourt et Maizières.

2) Intégrer le vélo dans l'aménagement des voiries (à inscrire dans le règlement des PLU des communes) :

- Marquage au sol (sur route ou sur trottoir) pour délimiter des zones vélos sur les voiries existantes.
- Pour les nouvelles chaussées : envisager des voies réservées pour le vélo.

MOYENS FINANCIERS : 200 000 € par kilomètre de piste cyclable unidirectionnelle

Subventions mobilisables : appels à projets « Fonds à mobilités actives »

MOYENS HUMAINS : Chargé de mission mobilité – 1 ETP (lien avec les fiches actions 1 à 10)

INDICATEURS DE SUIVI

Linéaire d'itinéraires cyclables réalisés

Budget annuel attribué aux aménagements vélo

Kilomètres moyens parcourus en vélo par habitant (enquêtes Scotam)

GAIN CO2 :

650 tCO2e sur la base de 5 % des trajets internes de véhicules (0,2 % des émissions du transport)

PORTEURS

Communauté de communes Rives de Moselle – Communes

CIBLES

Habitants, actifs et entreprises

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES

Lutte contre la pollution atmosphérique

Réduction de la consommation d'énergie finale

CONTEXTE

Depuis 2017, le cadre législatif qui facilite le télétravail (ordonnance n°2017-1387 du 22.09.2017), le télétravail peut être mis en place par :

- accord d'entreprise ou d'établissement,
- charte élaborée par l'employeur après avis du comité social et économique, du comité d'entreprise ou des délégués du personnel,
- accord entre l'employeur et le salarié formalisé par tout moyen.

DESCRIPTION

- Mettre en place le télétravail pour les agents de la Communauté de Communes à hauteur d'une journée par semaine: stopper l'acquisition de postes fixes (à l'exception des profils non « télétravaillables ») et équiper l'ensemble des agents avec un PC portable professionnel.

- Sensibilisation et communication de la Communauté de Communes à destination des entreprises aux avantages du télétravail (augmentation de la productivité, amélioration de la qualité de vie, optimisation de l'espace, témoignages d'entreprises, etc.).

MOYENS FINANCIERS : 30 000 € HT pour l'équipement des agents (laptops, écrans, stations, claviers/souris, équipements divers)

MOYENS HUMAINS : Chargée de mission développement durable – 0,2 ETP (en lien avec les fiches actions 4 à 10)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de personnes pratiquant le télétravail à leur domicile
 Nombre de communications sur le télétravail
 Emissions de GES

PORTEURS

Communauté de communes Rives de Moselle –
Communes

CIBLES

Agents, actifs et entreprises

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES
 Lutte contre la pollution atmosphérique
 Réduction de la consommation d'énergie finale

GAIN CO2 :

300 tCO₂e (soit 0,2 % des émissions du transport)

CONTEXTE

Le co-working est un mode d'organisation du travail basé sur un espace de travail partagé mis en place dans le but de favoriser les échanges et les synergies entre les entrepreneurs qui y sont présents.

La bonne couverture par le réseau fibre optique dont bénéficie le territoire est un atout à valoriser pour développer ce type de structure.

DESCRIPTION

- Soutenir et accompagner la création d'espaces de co-working sur le territoire : un projet est en cours au sein de la gare de Maizières-lès-Metz.
- Organiser et valoriser l'utilisation des locaux prévus pour le co-working sur l'Ecoparc de Norroy-le-Veneur.
- Réfléchir à l'aménagement d'espaces de co-working sur le territoire : revalorisation d'anciennes friches industrielles et/ou revitalisation des centres urbains.

MOYENS FINANCIERS :

300 000 € sur la base de l'exemple de Thionville : prix de 2000€/m² et une capacité de 15 places (10m² par employé)

MOYENS HUMAINS : Chargée de mission développement durable – 0,2 ETP (en lien avec les fiches actions 4 à 10)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'espaces de co-working sur le territoire

Capacité d'accueil des locaux de co-working (en nombre de personnes)

Nombre de personnes inscrites dans les espaces de co-working

PORTEURS

Communauté de communes Rives de Moselle –
Communes

CIBLES

Actifs et entreprises

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES

Lutte contre la pollution atmosphérique

Réduction de la consommation d'énergie finale

GAIN CO2 :

300 tCO₂e sur la base de 3 % des déplacements domicile-travail évités

CONTEXTE

Le pédibus se développe de plus en plus en France notamment dans les zones rurales. Le pédibus correspond à un autobus pédestre, principalement utilisé dans le cadre du ramassage scolaire. Il représente ainsi une alternative à la voiture particulière et au bus scolaire.

DESCRIPTION

Le but de cette action est de mettre en place un système de ramassage pédestre des enfants sur le principe d'une ligne de bus, aux arrêts et horaires définis. Des adultes encadrants assurent la sécurité et la ponctualité du ramassage.

Accompagnement de la Communauté de Communes ou des communes pour :

- Expérimenter l'organisation d'un trajet pédibus une journée par an pour obtenir un retour d'expérience.
- Pérenniser la démarche sur les communes motrices en trouvant des équipes volontaires (parents d'élèves, services mairies) éventuellement rétribuées pour encadrer les élèves le matin et le soir.
- Réaliser la sécurisation des circuits empruntés (signalisation).
- Communiquer et sensibiliser bien en amont les parents d'élèves.
- S'inspirer de l'exemple de Vitry-sur-Orne.

MOYENS FINANCIERS : Aucun

MOYENS HUMAINS : Chargée de mission développement durable – 0,2 ETP (en lien avec les fiches actions 7 à 10)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'écoles ayant mis en place un pédibus
Nombre d'élèves utilisant le pédibus

PORTEURS

Communauté de communes Rives de Moselle –
Communes et écoles

CIBLES

Elèves et parents d'élèves

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES
Lutte contre la pollution atmosphérique
Réduction de la consommation d'énergie finale

GAIN CO2 :

15 tCO₂e sur la base
de 30 % d'enfants
utilisant le pédibus

CONTEXTE

Les enjeux des déplacements et de la transition écologique nécessitent de redonner toute sa place au vélo dans les politiques de mobilité : le vélo est une solution concrète aux besoins de déplacements quotidiens, touristiques et de loisirs. C'est un moyen évident de réduire les émissions de GES et la pollution atmosphérique sur son territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Instaurer un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à ou sans assistance électrique (VAE) à destination des ménages du territoire : *l'aide à l'achat par la collectivité ouvre le droit à un soutien de l'Etat : le montant de l'aide de l'Etat est identique au montant de l'aide accordée par la collectivité territoriale, dans la limite de 200 €.*

- Mettre en place le forfait mobilité durable à destination des agents de la CCRM et communaux : issu de la loi LOM, le dispositif permet aux employeurs publics de prendre en charge, de manière facultative, les frais de déplacements de leurs agents sur leur trajet domicile-travail effectué avec des moyens alternatifs à la voiture comme le vélo (ou covoiturage – lien fiche action 4). Les versements sont exonérés d'impôts sur le revenu et de cotisations sociales dans une limite de 200 euros par an et par salarié.

- Promouvoir le forfait mobilité durable auprès des entreprises.
- Communiquer et sensibiliser sur l'usage du vélo.
- Organiser des événements pour promouvoir le réseau des voies vertes du territoire.

MOYENS FINANCIERS : 20 000 € d'enveloppe budgétaire annuelle pour les aides à l'acquisition de vélos

MOYENS HUMAINS : Chargée de mission développement durable – 0,2 ETP (en lien avec les fiches actions 4 à 10)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de subvention attribuée

Nombre d'agents bénéficiant du forfait mobilité durable

Nombre de communication réalisée

PORTEURS

Communauté de Communes Rives de Moselle – entreprises

CIBLES

Habitants, actifs et entreprises

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES

Lutte contre la pollution atmosphérique

Réduction de la consommation d'énergie finale

GAIN CO2 :

650 tCO2e sur la base de 5 % de demande la première année

CONTEXTE

Aujourd'hui, la majorité du parc automobile du territoire est constitué de véhicules essences ou diesels. La mise en place d'infrastructures pour permettre le développement de véhicules avec de nouvelles motorisations moins polluantes et durables semble essentielle pour répondre aux futurs besoins de déplacements. Plusieurs communes comptent déjà un véhicule électrique dans leur flotte. L'utilisation d'un véhicule technique se prête en effet à de la mobilité électrique (distances parcourues sur un aller assez courtes, durée de vie importante,...).

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Renouvellement de la flotte de la CCRM : achats de deux véhicules électriques en 2021.
- Privilégier les véhicules à motorisations électriques ou GNV lors du renouvellement des flottes automobiles dans les communes et les syndicats du territoire.
- Déployer des bornes de recharges électriques publiques en charge rapide sur le territoire.
- Mettre à disposition une cartographie des bornes de recharges sur le territoire.
- Communiquer sur ces nouvelles motorisations : intérêt (qualité de l'air, moins de nuisances sonores), liste des voitures, montant des aides versées par l'Etat.
- Réfléchir au développement de stations de recharge GNV (lien avec la fiche action 13) et hydrogène sur le territoire.
- Projet Hydrolange du Groupe Beck : installation sur la zone portuaire de Talange de panneaux photovoltaïques permettant d'alimenter une unité de production d'hydrogène. Cette unité permettrait d'alimenter un réseau de distribution pour des véhicules poids lourds, de transports en commun, ou pourrait être distribuée sur site aux véhicules légers.

MOYENS FINANCIERS :

50 k€ pour l'acquisition de deux véhicules électriques par la CCRM
 3 000 € pour l'installation d'une borne de recharge électrique
 Subvention mobilisable : programme Advenir

MOYENS HUMAINS : Chargé de mission mobilité – 1 ETP (lien avec les fiches actions 1 à 9)
 Chargée de mission développement durable – 0,2 ETP (lien avec les fiches actions 4 à 9)

INDICATEURS DE SUIVI

Proportion de véhicules électriques ou GNV dans la flotte des communes et de l'intercommunalité
 Nombre de bornes de recharges électriques installées sur le territoire.

PORTEURS

Communauté de communes Rives de Moselle – communes, Groupe Beck

CIBLES

Services techniques des communes et de la CCRM
 Habitants

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES
 Lutte contre la pollution atmosphérique
 Réduction de la consommation d'énergie finale

GAIN CO2 :

6800 tCO2e (soit 2 %
 des émissions du
 transport)

Développer les réseaux de chaleur approvisionnés par des énergies renouvelables sur le territoire

CONTEXTE

Le territoire ne compte à ce jour aucune infrastructure de réseau de chaleur. Ce dernier représente un levier significatif pour augmenter la part de l'énergie locale et renouvelable consommée sur le territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

-La création d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois est en cours sur la commune de Maizières-lès-Metz : une étude des besoins énergétiques et de dimensionnement du réseau a été menée en 2020 (réalisée par la MATEC). Dès 2021, il est prévu :

- un recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage thermique : choix du site d'implantation de la chaufferie et choix des bâtiments qui seront raccordés au réseau.
- une délégation de service public.

Le phasage des travaux est le suivant :

- Janvier 2022 : attribution du marché de concession et démarrage des travaux pour 18 mois.
- Janvier 2023 : démarrage des essais de la chaufferie pour 6 mois.
- Janvier 2024 : mise en route du réseau de chauffage.

-Poursuivre le développement les réseaux de chaleurs sur le territoire Rives de Moselle : des discussions sont actuellement en cours sur les communes de Mondelange et de Talange.

- Les documents d'urbanisme veilleront à favoriser l'implantation des réseaux de chaleur pour les communes concernées. Les possibilités de raccordement des bâtiments aux réseaux de chaleurs y seront indiquées.

PORTEUR :

Commune de Maizières-lès-Metz

CIBLES :

Habitants, établissements publics, Clinique privée ELSAN

PARTENAIRE :

MATEC

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

MOYENS FINANCIERS : Budget AMO thermique : 56 k€ HT / Subventionnée à 70 % par l'ADEME

Subvention mobilisable : aide régionale Climaxion

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES

Développer les réseaux de chaleur

Réduction de la consommation d'énergie finale

INDICATEURS DE SUIVI

Attribution du marché de délégation de service public

Energie produite par l'installation en kWh/an

Fourniture bois énergie de provenance locale (tonnage)

GAIN CO2 :

1500 tCO2e sur la base de 5 % des besoins de chauffage couverts par un réseau de chaleur approvisionné à 60 % par des ENR

CONTEXTE

Le changement d'équipement de chauffage vers une énergie moins carbonée constitue le 1^{er} moyen de réduire l'impact carbone d'un logement.

Actuellement, la Communauté de Communes verse déjà une aide pour l'achat :

- d'une installation de géothermie
- d'une chaudière à condensation
- d'une chaudière à bois
- d'une pompe à chaleur et aérothermie
- d'une installation de production d'eau chaude sanitaire ou chauffe-eau thermodynamique.

La durée prévisionnelle du dispositif d'aide est de deux ans. L'objectif est de renouveler ces subventions durant toute la durée du programme d'actions du PCAET.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Poursuivre le versement d'aides pour l'installation de chauffage central moins émissifs : seules les installations dites de chauffage central ou les dispositifs innovants destinés à remplacer un chauffage central seront éligibles. L'aide apportée par la Communauté de Communes représente 20 % d'un plafond de 5 000 € H.T de travaux soit 1 000 € de subvention par habitation.

- Communiquer sur les aides et subventions existantes.
- Sensibilisation et communication sur les bonnes pratiques d'utilisation des poêles à bois : combustibles adéquats, entretien...

Point d'attention : les sujets de la provenance du bois et de son transport devront être étudiés. L'impact sur la qualité de l'air devra être pris en compte.

PORTEUR

Communauté de Communes Rives de Moselle

CIBLES

Habitants

PARTENAIRES :

ATMO Grand Est , ALEC du Pays Messin

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

MOYENS FINANCIERS : 90 000 € sur la base d'un peu moins de 5% des logements en 6 ans qui feront la demande d'un changement d'équipement

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES
Développer des énergies renouvelables
Réduction de la consommation d'énergie finale

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de subventions attribuées
Nombre de personnes sensibilisées

GAIN CO2 :

7 000 tCO2e Sur base de 5% de logements qui font le changement sur la période de 6 ans (soit 7 % des émissions du résidentiel et du tertiaire)

CONTEXTE

Actuellement, le territoire Rives de Moselle ne compte aucune unité de méthanisation mais le gisement existe. La CCRM souhaite voir émerger un projet de méthanisation territorial dans le but d'augmenter la part d'énergies renouvelables produites sur le territoire tout en assurant une valorisation optimale des déchets traités par la collectivité et ainsi diminuer les quantités enfouies ou incinérées.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Création d'une unité de méthanisation avec un hygiéniseur sur la zone industrielle du port de Talange portée par la société Eg Log : « METHALANGE ». La mise en exploitation est prévue au 1^{er} semestre 2023, 15 000 tonnes de déchets seront valorisés et le biogaz généré sera réinjecté dans le réseau GRDF.
- Mise en service de la STEP d'Hagondange gérée par le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Barche (SMAB) suite aux travaux d'extension : méthanisation des boues sur site avec réinjection du biogaz dans le réseau de gaz de la ville.
- Impliquer les habitants pour permettre l'acceptation du projet ou leur participation.
- Engager des discussions avec les partenaires, faciliter les rencontres entre agriculteurs, développeurs, habitants, Chambre d'Agriculture, GRDF, stations d'épuration, agriculteurs, ...

MOYENS FINANCIERS : Aucun, les projets sont portés par les acteurs locaux.

MOYENS HUMAINS : non déterminé

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'unité de méthanisation
Biogaz (m³) produit

PORTEURS

Groupe BECK, SMAB, Chambre d'Agriculture

CIBLES

Communes, habitants, agriculteurs

PARTENAIRES :

ADEME, GRDF, Chambre d'Agriculture

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES

Développer les énergies renouvelables

Réduction de la consommation d'énergie finale

GAIN CO2 :

850 teq CO₂ (soit 0,9 %
des émissions du
résidentiel et du tertiaire)

CONTEXTE

Le secteur agricole est fortement émetteur de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques (principalement liés à l'utilisation de phytosanitaires). Plusieurs actions visant la réduction des produits phytosanitaires sont proposées par la Chambre d'Agriculture de Moselle dans le cadre du plan Ecophyto (formation, réseau de fermes pilotes, publication de bulletins de santé du végétal...). La collectivité compte aujourd'hui déjà quelques exploitations en bio.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- S'appuyer sur la Chambre d'Agriculture qui possède des équipes capables d'accompagner et de conseiller les agriculteurs dans leur conversion : réalisation d'études de faisabilité et d'audits de conversion en agriculture biologique.
- Organiser au niveau des communes et de la Communauté de Communes des réunions de partage d'expériences entre agriculteurs conventionnels et agriculteurs bio (lien avec l'action 17).
- Communiquer sur les dispositifs d'aide de l'Etat spécifiques à l'agriculture biologique : aide à la conversion, crédit d'impôt,...
- Créer un annuaire des structures intervenant sur le bio (lien avec l'action 20).
- Développer des débouchés : cantines, magasins locaux, ...
- Communiquer et sensibiliser sur le bio auprès de la population : ses avantages (réduction du traitement de l'eau, amélioration de la qualité de l'air, amélioration de la santé des agriculteurs, biodiversité) et ses contraintes.

MOYENS FINANCIERS : Non déterminé

MOYENS HUMAINS : 0,2 ETP chargée de mission développement durable (liens avec les fiches actions 15 à 22)

INDICATEURS DE SUIVI

Surfaces d'agriculture en bio (ha)
Suivi des émissions de GES

GAIN CO2 :

2 000 teq CO₂ (soit 11 % des émissions de l'agriculture)

PORTEURS :

Chambre d'Agriculture, Communauté de Communes Rives de Moselle

CIBLES :

Agriculteurs

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES
Réduction de la pollution atmosphérique
Adaptation au changement climatique

CONTEXTE

Les forêts représentent un secteur menacé par les effets du changement climatique en particulier par les sécheresses et le développement des maladies. Des actions, en partenariat avec les acteurs de la filière, peuvent permettre d'augmenter la capacité d'adaptation des forêts. Le réseau Grand Est des Chambres d'Agriculture étudie les effets du changement climatique par territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Diversifier les essence pour augmenter la résilience des forêts en raison de l'incertitude des variations climatiques à venir.
- Planter des essences en prévision des effets du changement climatique (essences adaptées au stress hydrique...) en se rapprochant de la Chambre d'Agriculture pour connaître ces essences.

PORTEURS :

Communauté de Communes Rives de Moselle , communes, ONF, Chambre d'Agriculture

CIBLES :

Communes forestières , exploitants forestiers

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

MOYENS FINANCIERS : Non déterminé

MOYENS HUMAINS : 0,2 ETP chargée de mission développement durable (liens avec les fiches actions 15 à 22)

INDICATEURS DE SUIVI

Chiffre d'affaire total dégagé par le secteur forestier du territoire.

GAIN CO2 :

1 000 teq CO₂ (soit 6 % des émissions de l'agriculture)

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES

Augmentation du potentiel de séquestration carbone

Adaptation au changement climatique

CONTEXTE

L'agriculture représente un secteur menacé par l'augmentation de la fréquence des épisodes climatiques extrêmes (sécheresses en particulier). Des actions d'adaptation peuvent permettre de réduire la vulnérabilité des exploitations.

Le réseau Grand Est de la Chambre d'Agriculture étudie les effets du changement climatique par territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Accompagner les agriculteurs à la gestion du risque par les équipes de la Chambre d'Agriculture : conseils et formations sur les nouvelles cultures, diversification et rotation des cultures, adaptation des pratiques agricoles, préservation de la biodiversité (formations sur les plantations de haies) ...
- Organiser une/des conférence(s) avec les élus et les agriculteurs pour présenter les diagnostics et les services que peut proposer la chambre d'agriculture (lien avec action 15).
- Relayer les événements organisés par la chambre d'agriculture via les outils de communication en interne.
- Communiquer sur les formations réalisées par la Chambre d'Agriculture auprès des exploitants du territoire et organiser des sessions sur le territoire.

MOYENS FINANCIERS : Non déterminé

MOYENS HUMAINS : 0,2 ETP chargée de mission développement durable (liens avec les fiches actions 15 à 22)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de réunions/formations organisées

Chiffre d'affaire total dégagé par le secteur agricole sur le territoire

GAIN CO2 :

1 000 teq CO₂ (soit 6 % des émissions de l'agriculture)

PORTEURS :

Communauté de Communes Rives de Moselle , communes, Chambre d'Agriculture

CIBLES :

Agriculteurs

PARTENAIRE :

Chambre d'Agriculture

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES

Augmentation du potentiel de séquestration carbone

Adaptation au changement climatique

CONTEXTE

Le territoire est touché par le risque inondation : ruissellement et débordement des cours d'eaux, remontées de nappes, saturation des réseaux d'eaux pluviales et ruissellement en milieu urbain. Ces risques seront amplifiés dans les années à venir.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Sensibiliser les élus et former les services urbanisme à la gestion durable et intégrée des eaux pluviales avec l'ADOPTA.
- Introduire des critères de gestion durable des eaux pluviales dans les PLU et règlements de ZAC :
 - Imposer une gestion durable des eaux pluviales à la parcelle (infiltration) pour tout projet d'aménagements sauf en cas d'impossibilité.
 - Imposer une part minimale de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables pour tout projet d'aménagement.
- Adopter des mesures préventives concernant la gestion des inondations et des coulées d'eaux boueuses sur les espaces agricoles avec le soutien des équipes de la Chambre d'Agriculture.
- Identification des zones humides du territoire communautaire et définition d'actions de préservation et de reconquête de ces dernières : préserver ces zones dans les documents d'urbanisme.
- Engagement du Syndicat Mixte Moselle Aval, dont la CCRM est adhérente, dans l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention (2019-2023).
- Gestion et entretien des trois ouvrages classés de protection contre les inondations du territoire et restauration des ruisseaux dans le cadre de la compétence GEMAPI.

MOYENS FINANCIERS : 50 k € étude zone humide subventionnée à 70 % par l'agence de l'eau / 3000-4000 k€ programmes de restauration des cours d'eau de la Barche et du Feuby
MOYENS HUMAINS : 0,5 ETP (chargée de mission GEMAPI et chargée de mission développement durable)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre formations réalisées
 Nombre de documents avec une part minimale de surfaces non imperméables imposée
 Adoption du PAPI
 Surfaces de zones humides identifiées (ha)

PORTEURS :

Communauté de Communes Rives de Moselle, communes

CIBLES :

Communes, services urbanismes

PARTENAIRES :

ADOPTA, Syndicat Mixte Moselle Aval, CEREMA

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Adaptation au changement climatique
 Préservation de la biodiversité
 Augmentation potentiel séquestration carbone

GAIN CO2

/

CONTEXTE

Actuellement le magasin de l'Ayotte sur la commune d'Ay-sur-Moselle propose des produits issus de l'agriculture locale.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Créer des jardins partagés sur le territoire
- Développer les marchés de producteurs locaux.
- Créer un annuaire des producteurs en circuits-courts sur le territoire structures (lien avec l'action 16).

- Un projet de maraîchage biologique municipal est en cours sur la commune de Mondelange mené en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Moselle et le lycée agricole de Courcelles-Chaussy : alimenter les habitants et la cantine en légumes et fruits d'origine biologique produits sur place par une entreprise d'insertion sociale.

- La Communauté de Communes pourrait accompagner l'installation d'un magasin de produits locaux sur le territoire.
 - Recenser les pistes possibles : filières et produits ciblés, consommation ciblée, facteurs de réussite.
 - Etude de faisabilité.
 - Constitution et accompagnement d'un groupe projet dans la mise en œuvre.
 - Promouvoir un partenariat avec les restaurants scolaires (cf. action 21).

MOYENS FINANCIERS : /

MOYENS HUMAINS : 0,2 ETP chargée de mission développement durable (liens avec les fiches actions 15 à 22)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de lieux de consommation en circuits courts
Chiffre d'affaire total des commerçants en circuits courts

PORTEURS :

Communauté de Communes Rives de Moselle, communes

CIBLES :

Habitants, écoles

PARTENAIRES :

Chambre d'Agriculture, lycée agricole

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES

Réduction de la consommation d'énergie finale

Adaptation au changement climatique

GAIN CO2

/

CONTEXTE

Il existe déjà une cuisine centrale à Maizières-lès-Metz et Talange notamment.

La loi EGalim (loi n°2018-938 du 30.10.2018) prévoit l'objectif de 50% de produits locaux et bio dans les cantines en 2022.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Mise en place de cuisines centrales pour la restauration scolaire et pour la restauration collective des maisons de retraite :

- engager des discussions avec le Département de la Moselle pour inclure les collèges dans la démarche ;
- étude par les équipes de la Chambre d'agriculture de Moselle ;
- identifier le besoin : nombre de repas, profils des convives ;
- réfléchir à la structure la plus appropriée (cuisine centrale au niveau des communes ou de la communauté de communes, gestion en régie, concédée...) ;
- étude de la faisabilité d'un approvisionnement local et bio pour les cantines du territoire ;
- accompagnement par la Chambre D'Agriculture et de la Région Grand Est sur l'écriture du cahier des charges adapté.

PORTEURS :

Communauté de Communes Rives de Moselle, communes, Conseil Départemental 57, Chambre d'Agriculture

CIBLES :

Ecoles et restauration collective

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

MOYENS FINANCIERS : Le coût de fonctionnement est généralement équivalent. Il peut être nécessaire de réaménager les cuisines.

MOYENS HUMAINS : 0,2 ETP chargée de mission développement durable (liens avec les fiches actions 15 à 22)

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES

Réduction de la consommation d'énergie finale

Adaptation au changement climatique

INDICATEURS DE SUIVI

% de cantines en cuisine centrale

Nombre de repas à 50 % bio et local servis

GAIN CO2

/

N°22

Favoriser la construction bois pour les bâtiments communaux et communautaires

CONTEXTE

Les communes de Plesnois et d'Argancy ont déjà des bâtiments à ossature bois (logements seniors construits par la communauté de communes).

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Assurer un rôle d'exemplarité des communes en choisissant la construction bois pour les bâtiments publics (gymnase, piscine...) : peu transformé donc peu émetteur de GES lors de sa fabrication, bon isolant, régule l'humidité, stocke le carbone et parfaitement compatible avec les obligations de sécurité incendie.
 - Communiquer auprès des architectes, entreprises du bâtiment présentes sur le territoire (par exemple par l'intermédiaire du Club entreprises).
 - Structurer la filière bois locale en favorisant les rencontres entre les différents acteurs et les entreprises du bâtiment.
- Point d'attention sur la qualité du bois et son vieillissement.

PORTEURS :

Communauté de Communes Rives de Moselle et communes

CIBLES :

Communes

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Adaptation au changement climatique
Augmentation séquestration carbone

MOYENS HUMAINS : 0,2 ETP chargée de mission développement durable (liens avec les fiches actions 15 à 22)

GAIN CO2

100 tCO₂e sur la base d'un bâtiment d'une surface de 100 m² (soit 0,4 % des émissions du tertiaire)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de m² construits avec plus de 50 % (en masse) de bois ou produits bio sourcés

CONTEXTE

Certaines communes pratiquent déjà l'extinction partielle de leurs éclairages publics. L'extinction partielle de ses éclairages leur ont permis une économie de 45 % de sa consommation d'énergie sur ce poste.

DESCRIPTION

- Extinction de l'éclairage public pendant la nuit sur les petites communes du territoire (plages horaires à déterminer par chaque commune : par exemple de minuit à 5 heures à Norroy).
- Réduction de l'intensité lumineuse sur les autres communes.
- Renouvellement des éclairages défectueux par des LED : organiser un groupement d'achat à l'échelle de la Communauté de communes.
- Réduction de l'intensité lumineuse sur les parcs d'activités : baisse de 50 % de l'intensité lumineuse sur le parc des Jonquières 22h à 5h actuellement.
- Privilégier l'éclairage LED pour les nouveaux quartiers.
- Proposer des aides de la Communauté de communes pour l'achat de capteurs et de lampes en entrée de maison pour que le manque de lumière ne pose pas de problème et ainsi faciliter l'acceptabilité de la réduction de l'éclairage public

MOYENS FINANCIERS : Non déterminé

Subventions mobilisables : Aides ENEDIS et Certificats d'Economies d'Energie

INDICATEURS DE SUIVI

Consommation totale de l'éclairage public du territoire

PORTEURS :

Communauté de Communes Rives de Moselle et communes

CIBLE :

Communes

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction de la consommation d'énergie finale

GAIN CO2 :

500 tCO2e (soit 2 % des émissions du tertiaire)

CONTEXTE

La Communauté de Communes Rives de Moselle met en œuvre une campagne d'aide financière pour les travaux d'amélioration de l'habitat sur l'ensemble des communes de son territoire (lien avec fiche action 25).

Les travaux éligibles sont les suivants : isolation de la toiture, isolation thermique extérieure, remplacement des menuiseries extérieures, remplacement du système de chauffage.

La durée prévisionnelle du dispositif d'aide est de deux ans. L'objectif est de renouveler ces subventions durant toute la durée du programme d'actions du PCAET.

DESCRIPTION

- Poursuivre le versement des aides et ajuster les conditions d'éligibilités :
 - suppression de la règle du non cumul avec l'OPAH,
 - ouvrir le dispositif aux propriétaires bailleurs,
 - faire appel à une entreprise certifiée RGE pour les travaux ;
 - permettre le cumul des subventions avec celles versées dans le cadre de l'OPAH ;
 - créer deux opérations distinctes en lieu et place de l'opération ravalement de façade / isolation thermique extérieure,
 - augmenter le délai de réalisation des travaux : 18 mois au lieu de 6 mois.

- Prioriser les bâtiments qualifiés de "passoires énergétiques" (logements dont la consommation est supérieure à 231 kWh/m².an soit avec une étiquette DPE située entre E et G) : via la demande d'une déclaration DPE

MOYENS FINANCIERS : 900 000 € de subventions par an

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de logements avec étiquette DPE F, G, H, I
Gain énergétique annuel des logements rénovés via les subventions de la collectivité
Nombre de subventions allouées

PORTEUR

Communauté de Communes Rives de Moselle

CIBLE

Habitants

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES
Réduction de la consommation d'énergie finale

GAIN CO2 :

8 554 tCO₂e (soit 12 % des émissions du résidentiel)

CONTEXTE

Le programme d'information "SARE - Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique" porté par l'ADEME et co-porté au niveau régional par la Région Grand Est, vise la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux du tertiaires privés. Le résidentiel représente un enjeu important en termes de réduction des consommations d'énergie sur le territoire de la CCRM. La rénovation thermique massive du parc de logement apparait comme le premier gisement dans le résidentiel.

DESCRIPTION

- S'engager auprès de la Région Grand Est pour le déploiement du programme SARE et organiser sur le territoire un accompagnement des particuliers et des TPE dans leur démarche de rénovation énergétique :
 - informer et conseiller gratuitement les ménages et les professionnels du petit tertiaire privé dans leur démarche de rénovation,
 - mettre en réseau les professionnels et faciliter leur relation avec les ménages et les professionnels du petit tertiaire via des actions de sensibilisation, de communication, et d'animation auprès des ménages et du petit tertiaire privé du territoire,
 - accompagner les ménages dans leur projet de rénovation globale et leur proposer une assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Dans ce cadre la CCRM prévoit de :
 - Adhérer à l'Agence Local de l'Energie et Climat du Pays Messin.
 - Conventionner avec la Société d'Economie Mixte Oktave : la SEM propose une assistance à maîtrise d'ouvrage à destination des ménages pour les accompagner techniquement, financièrement et juridiquement dans leurs travaux de rénovation énergétique.

MOYENS FINANCIERS : 190 k€ sur trois ans avec un cofinancement de 110 k€ € (Région Grand Est et Certificats d'Economie d'Energie SARE)

MOYENS HUMAINS : Chargée de mission développement durable – 0,1 ETP / an

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'actes SARE réalisés

Consommation énergétique finale du territoire

Nombre d'actions de sensibilisation et d'animations réalisées

PORTEUR :

Communauté de Communes Rives de Moselle

CIBLES:

Habitants, communes, petits tertiaires privés

PARTENAIRES :

ALEC du Pays Messin, SEM OKTAVE, Région Grand Est, ANAH

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES

Réduction de la consommation d'énergie finale

Adaptation au changement climatique

GAIN CO2 :

/

CONTEXTE

Une thermographie aérienne avait été réalisée sur l'ex Communauté de Communes de Maizières-Lès-Metz en 2010.

DESCRIPTION

- Réalisation d'une nouvelle thermographie aérienne sur le périmètre de la Communauté de Communes. Le renouvellement de cette opération permettra d'observer les éventuelles évolutions depuis 2010 et suscitera l'intérêt des habitants sur ce sujet avec un résultat communiquant :

- former les agents à la restitution des résultats,
 - organiser un événement pour la restitution des résultats aux habitants du territoire,
 - communiquer sur l'action de thermographie sur les sites Internet, dans les journaux...
 - rendre disponible et consultable les résultats de la thermographie dans l'ensemble des communes.
- Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine public :
- Faire suivre la thermographie d'un ensemble d'audits énergétiques sur les bâtiments communaux et communautaires du territoire, engager des travaux de rénovation énergétique.
 - réalisation de 9 audits énergétiques sur le patrimoine intercommunal en 2021 et 2022 avec pour objectif un taux de passage à l'acte (réalisation de travaux de rénovation énergétique performants) suite à ces audits énergétiques de minimum 50 %.

MOYENS FINANCIERS:

Thermographie aérienne : 27 000 € HT (bureau d'études)

Audits énergétiques : 20 000 € subventionnés à 50 % par le programme ACTEE

Subventions mobilisables pour les travaux de rénovation énergétiques: aides Climaxion – CEE

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'audits énergétiques réalisés

Nombre d'habitants ayant pris connaissance des résultats de la thermographie

Consommation en GWh/an du bâti

PORTEUR

Communauté de Communes Rives de Moselle

CIBLES

Communes et habitants

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES

Réduction de la consommation d'énergie finale

GAIN CO2 :

630 tCO2e (soit 3 % des émissions du tertiaire)

CONTEXTE

Aujourd'hui, la loi oblige les constructions neuves à respecter la réglementation thermique 2012 (bâtiment basse consommation). La nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs devrait voir le jour courant 2021 (initialement prévue au 1^{er} janvier 2021 mais repoussée à cause du Covid-19).

Les exigences en matière de construction seront amenées à se durcir et l'anticipation de ces évolutions est une opportunité pour la filière BTP/artisans du territoire.

DESCRIPTION

- Garantir le respect de la RT2012 (Bâtiment Basse Consommation) et viser dès à présent la RE2020 dans la construction neuve des bâtiments communaux.
- Former les agents et les élus de la Communauté de Communes et des communes à la RE 2020 par le CEREMA en 2021
- Accompagnement de l'ALEC sur les projets de construction neuve auprès des administrés.
- Sensibilisation des porteurs de projets.

MOYENS FINANCIERS : 1 200 € de frais formation par le CEREMA

INDICATEURS DE SUIVI :

Nombre de formations organisées par la collectivité
Nombre de participants

PORTEURS

Communauté de communes Rives de Moselle –
Communes

CIBLES

Acteurs du bâtiments et services urbanismes des
communes et de la CCRM

PARTENAIRES :

CEREMA

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES
Réduction de la consommation d'énergie finale
Adaptation au changement climatique

GAIN CO2 :

/

CONTEXTE

En parallèle de son Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), la CCRM est engagée dans un Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC) en partenariat avec l'ADEME. L'investissement dans une démarche d'économie circulaire implique de réfléchir à de nouvelles pratiques et filières d'usage, de récupération et de réemploi des produits et des biens consommés à l'échelle du territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de ces deux programmes, la CCRM s'engage à mettre en place des actions en faveur de l'allongement de la durée de vie des produits :

- . Développer le réseau des acteurs de la réparation sur le territoire afin de favoriser la réparation et le réemploi en déployant le dispositif les Répar'acteurs de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle.
- . Planter une recyclerie sur le territoire : une étude de faisabilité sera réalisée à ce sujet. En complément de l'allongement de la durée des vie des produits, les recycleries sont également de bons moyens d'agir sur la sensibilisation du public aux gestes éco-citoyens de réduction des déchets.
- . Déployer et soutenir la mise en œuvre de repair-café : deux projets sont en réflexion sur le territoire (Maizières-lès-Metz et Charly-Oradour).
- . Promouvoir auprès de la population les actions déjà en place (Café Fauve à Norroy-le-Veneur) ou à venir via l'ensemble des moyens de diffusion de la Communauté de Communes. Sensibiliser les habitants à la réutilisation, la réparation et au réemploi. Promouvoir les différentes manifestations de revente ou d'échange par des particuliers sur le territoire (brocantes, trocs, bourses aux jouets...).

MOYENS FINANCIERS : 17 k€ HT étude de faisabilité (bureau d'études) subventionnée à 70 % par l'ADEME.

MOYENS HUMAINS : Chargée de mission développement durable et ambassadeur du tri pour les actions de communication et de sensibilisation (0,2 ETP).

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'entreprises engagées dans le réseau des Repar'acteurs
 Implantation d'une recyclerie
 Nombre de Repair-café organisé
 Suivi du nombre de « clients » / listing des objets réparés lors des Repair-cafés
 Quantités de déchets évités

GAIN CO2 :

300 tCO2e
 Sur la base d'une réduction de 5% des déchets des ménages

PORTEUR

Communauté de communes Rives de Moselle –
 Communes

CIBLE

Habitants / artisans

PARTENAIRES :

ADEME, CMA 57, MDesign

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES
 Réduction des polluants atmosphériques
 Réduction de la consommation d'énergie finale

CONTEXTE

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe comme objectif une généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 1er janvier 2025. Le Paquet pour l'Économie Circulaire adopté en juin 2018 avance cette obligation au 31 décembre 2023. Cette obligation vise à mettre en œuvre des solutions de gestion de proximité (compostage individuel et partagé, broyage, paillage...) et/ou de collectes séparées des biodéchets (porte à porte ou apport volontaire) par les collectivités à un rythme de déploiement adapté à leur contexte et aux enjeux locaux.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour anticiper cette évolution la CCRM réalise une étude de faisabilité pour étudier l'opportunité d'instaurer un dispositif de tri à la source des biodéchets des ménages incluant une collecte séparée de ces derniers en vue de leur valorisation, d'un point de vue technique, économique et organisationnel. L'objectif de cette action est également de continuer les actions en termes de prévention et de gestion de proximité des biodéchets menées sur le territoire et de les optimiser à la suite de cette étude de faisabilité :

. Lutte contre le gaspillage alimentaire :

Réaliser des diagnostics déchets dans les cantines ou gros producteurs de biodéchets et établir un programme d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Sensibiliser les habitants au gaspillage alimentaire par exemple lors du Défi Déclics de Climaxion (action 36).

. Renouveler la promotion du compostage :

Renouveler et animer le réseau des guides composteurs, mettre en place des relais dans la population pour nourrir la dynamique, promouvoir les jardins partagés, avoir des communes exemplaires en installant des composteurs dans les écoles et autres établissements publics.

MOYENS FINANCIERS : 29 k€ étude de faisabilité (bureau d'études) subventionnée à 70 % par l'ADEME

Diagnostic gros producteurs : 50 k€ HT (bureau d'études)

Subventions mobilisables = appels à projet de l'ADEME

MOYENS HUMAINS : chargée de mission développement durable et ambassadeur du tri pour les actions de sensibilisation (0,2 ETP).

PORTEURS

Communauté de communes Rives de Moselle – Communes

CIBLES

Habitants / artisans

PARTENAIRES :

ADEME

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES

Réduction des polluants atmosphériques

Réduction de la consommation d'énergie finale

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de composteurs individuels et collectifs distribués

Nombre d'animations sur le compostage et le gaspillage alimentaire

Nombre d'audits réalisés chez les gros producteurs de biodéchets

Quantité de biodéchets triés

GAIN CO2

3000 tCO2e sur la base d'un traitement de la fraction fermentescible des biodéchets des ménages en compost

CONTEXTE

L'extension des consignes de tri à tous les emballages ménagers en plastique est un point fort de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Elle stipule que les collectivités doivent se mettre en ordre de marche pour étendre les consignes d'ici la fin 2022, en respectant les prérequis issus de l'expérimentation effectuée par les éco-organismes. La simplification du tri consiste à étendre les consignes de tri de façon à permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La candidature de « Rives de Moselle » a été retenue en décembre 2019 dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'éco-organisme CITEO, pour un passage aux extensions des consignes de tri. Cette évolution nécessite la mise en œuvre de modalités pratiques avant son application en janvier 2021 (initialement prévue au 1^{er} juin 2020 mais reportée en janvier 2021 à cause de la Covid-19) :

- . Pré-lancement de l'opération : présentation aux élus et pré-information aux acteurs concernés.
- . Sensibilisation et mobilisation des relais dans leur rôle de prescription et d'information pour accompagner les habitants dans le changement.
- . Formations du personnel de collecte et des agents.
- . Campagnes de communication sur les camions de collecte, dans le calendrier du tri et sur les différents supports de communication de la collectivité.
- . Information et accompagnement des ménages aux nouveaux gestes de tri.

MOYENS FINANCIERS :

Budget : 40 k€ pour les frais de communication

MOYENS HUMAINS:

Ambassadeur du tri : création des outils de communication, formations à l'extension des consignes de tri (0,1 ETP).

INDICATEURS DE SUIVI

Taux de valorisation des déchets plastiques détournés du stockage
Quantité d'ordures ménagères résiduelles

GAIN CO2

600 tCO2 (en moyenne + 4kg /hab/an d'emballages sont recyclés via l'extension des consignes de tri)

PORTEURS

Communauté de communes Rives de Moselle – CITEO

CIBLES :

Habitants, entreprises

PARTENAIRES :

CITEO

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES
Réduction des polluants atmosphériques
Réduction de la consommation d'énergie finale

CONTEXTE

La loi TECV prévoit une réduction de 50 % de la mise en décharge à l'horizon 2025 et des objectifs ambitieux en matière de valorisation. Cela impose d'une part de mieux consommer (acheter durable) et de mieux recycler/réparer/réutiliser pour atteindre un taux de recyclage plus important.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Au regard de l'orientation prise dans la réglementation, il apparaît primordial de revoir la politique de traitement des déchets ménagers et assimilés qui pèse pour le premier poste d'émission (en comparaison à l'ensemble des ses autres compétences). La solution d'incinération va être déployée sur la Communauté de Communes Rives de Moselle dès 2020. Les déchets vont être progressivement détournés du stockage vers l'Unité de Valorisation Énergétique d'HAGANIS dans les années à venir. Cette option, qui est plus onéreuse, génère une baisse significative des émissions de GES. La valorisation énergétique sur le site d'HAGANIS permet la production de vapeur destinée à alimenter prioritairement le réseau de chauffage urbain de Metz.

La CCRM mènera en parallèle, des actions pour réduire à la source des déchets en sensibilisant le territoire à la prévention des déchets (réduction du plastique, des emballages etc.), en relançant le compostage, (cf. action 28), en promouvant la réparation et le réemploi (cf. action 29) en optimisant les filières de collecte (cf. action 30), dans l'optique de réduire le tonnage envoyé en incinération et ainsi le coût du traitement pour la collectivité.

MOYENS FINANCIERS : surcoût lié au traitement par incinération

MOYENS HUMAINS : chargée de mission développement durable et ambassadeur du tri pour les actions de sensibilisation (0,2 ETP)

PORTEUR

Communauté de communes Rives de Moselle

CIBLE

L'ensemble des acteurs du territoire

PARTENAIRES :

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES

Réduction de la consommation d'énergie finale

INDICATEURS DE SUIVI

Quantité de déchets enfouis

Quantité de déchets incinérés

Emissions de GES

GAIN CO2

7 000 tCO2e

Soit 13 % des émissions de déchets

CONTEXTE

La réussite du Plan Climat Air Energie Territorial repose sur l'engagement et la mobilisation de chacun, dans la durée. C'est pourquoi, il est nécessaire d'instaurer la gouvernance du PCAET.

DESCRIPTION

- Recrutement d'un chargé de mission développement durable qui remplit les missions suivantes :
 - pilotage, mise en œuvre, animation et suivi du programme d'actions du PCAET ;
 - gestion des projets et accompagnement ;
 - sensibilisation des élus, des équipes de la CCRM et des communes ;
 - participation à l'animation de réseaux techniques et d'élus locaux, au renforcement de la coopération avec les villes, la Région et les acteurs locaux ;
 - mises à jour du bilan gaz à effet de serre qui permettra d'évaluer l'efficacité des actions.
- La gouvernance du PCAET est désignée comme telle :
 - un Comité de Pilotage (COFIL) composé pour chaque commune, d'un élu communautaire ou municipal et d'un représentant de la société civile dans une logique de participation citoyenne, du chargé de mission développement durable et de l'élue en charge du PCAET. Le COFIL se réunira a minima deux fois par an.
 - de groupes de travail thématiques qui viendront appuyer ce COFIL. Ils permettront de regrouper et de mobiliser plus largement les acteurs locaux au quotidien. Ils se réuniront autant de fois que nécessaire selon l'avancement du PCAET. Les responsables de service de la collectivité, les vice-présidents ainsi que les "acteurs concernés" seront conviés lors de ces groupes de travail.

MOYENS FINANCIERS : poste subventionné par l'ADEME

MOYENS HUMAINS : Chargée de mission développement durable - 1 ETP

INDICATEURS DE SUIVI

Recrutement du chargé de mission développement durable
Nombre de réunions réalisées par le COFIL

PORTEURS :

Communauté de Communes Rives de Moselle, communes, services de la collectivités, élus et administrés

CIBLES :

Ensemble des acteurs du territoire

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES

Lutte contre la pollution atmosphérique

Réduction de la consommation d'énergie finale

GAIN CO2 :

Non déterminé

CONTEXTE

La formation du personnel et des élus fait partie des axes essentiels pour l'appropriation des thématiques par les collectivités.

DESCRIPTION

- Garantir la formation et la sensibilisation du personnel et des élus des communes et de la Communauté de communes sur les questions de développement durable.
- Organiser des visites de sites.
- Recensement des besoins des élus et agents pour une intégration des enjeux climat-énergie dans les services/missions.
- Recensement des formations existantes.

Les sujets des formations pourraient être :

- Les réglementations thermiques
- l'économie circulaire
- Développement durable et gaz à effet de serre
- prévention et tri des déchets
- Adaptation au changement climatique
- Intégration du développement durable dans les documents de planification

MOYENS FINANCIERS : 3 000 € (fiches actions 27 et 37)

MOYENS HUMAINS : 0,1 ETP Chargée de mission développement durable (lien avec les fiches actions 36 et 37)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'heures de formations sur les thématiques du développement durable
 Nombre d'élus formés
 Nombre d'agents formés

PORTEURS :

Communauté de Communes Rives de Moselle, communes

CIBLES :

Elus et agents

PARTENAIRES :

Région Grand Est, ADEME, Réseau CAE SCoTAM

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES
 Lutte contre la pollution atmosphérique
 Réduction de la consommation d'énergie finale

GAIN CO2 :

Non déterminé

CONTEXTE

Le Projet de Territoire prévoit la constitution sur notre territoire d'un Conseil de développement économique, social et environnemental (CESE), en vertu de l'article 80 de la loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019, représentatif de la société civile. Le Projet de Territoire sera une opportunité pour mobiliser les forces vives.

DESCRIPTION

- Instaurer le principe de commissions citoyennes au niveau de la Communauté de Communes : la création de commissions citoyennes sur des sujets relatifs à de futurs projets liés au développement durable (par exemple unité de méthanisation, borne GNV, éolienne, plateforme déchets, ...) doit permettre l'appropriation du sujet et des futurs projets par la population. Elle assure la mise en place d'une démarche de concertation pérenne dans la collectivité.
- Démarche :
 - appel à candidature le plus large possible ;
 - tirage au sort des membres de la commission parmi les candidats ;
 - montée en compétence de la commission : prise de connaissance des documents existants ; intervention d'experts, discussion avec les services techniques ;
 - la commission rend un avis ;
 - présentation aux élus et prise de position ;
 - publication de l'avis et de la prise de position des élus.

MOYENS FINANCIERS : Aucun

MOYENS HUMAINS : Chargés de mission grands projets, développement durable, mobilité et économie et innovation pour animer les commissions.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de rapports rendus par le CESE ou par les commissions spécifiques
Nombre de membres du CESE ou des commissions spécifiques

PORTEUR :

Communauté de Communes Rives de Moselle

CIBLES :

Habitants

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES

Lutte contre la pollution atmosphérique

Réduction de la consommation d'énergie finale

GAIN CO2 :

Non déterminé

CONTEXTE

La Communauté de Communes doit être porteuse d'engagements environnementaux, l'inscription de clauses environnementales dans les marchés publics est un moyen d'y répondre.

Cette action présente dans le plan d'actions du CODEC est à réaliser en parallèle de cette dernière.

DESCRIPTION

- Former et sensibiliser dans un premiers temps les services administratifs et achats : formation dispensée par un bureau d'études et participation aux groupes de travail de la Région Grand Est.
- Intégrer et promouvoir l'intégration de critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics :
 - Analyser les besoins et réaliser un état des lieux des pratiques, déterminer les axes d'amélioration, bâtir une stratégie ; réaliser un plan d'actions et prioriser.
 - Réaliser des achats écoresponsables de fournitures : produits labellisés éco-responsable, substituer certains produits jetables comme les gobelets et bouteille d'eau ; faire un benchmark des fournisseurs locaux.
 - Prise en compte de l'économie circulaire dans la rédaction des marchés : sélectionner 1 ou 2 marchés « phares » de la collectivité et y intégrer des critères économie circulaire.
- Ecriture d'une charte d'achats responsables pour la Communauté de communes et mise en œuvre de la charte.

MOYENS FINANCIERS : 1500 euros de frais de formations aux achats durables par un bureau d'études.

MOYENS HUMAINS : 0,1 ETP chargée de mission développement durable (lien avec les fiches actions 33 et 36)

INDICATEURS DE SUIVI

% d'achats (en €) réalisé dans le cadre de la charte achat durable

% de changement de pratiques/services/produits vers des modes de consommation responsable

% de clauses d'économie circulaire supplémentaires dans les marchés publics

PORTEUR :

Communauté de Communes Rives de Moselle

CIBLES :

Agents de la CCRM et des communes

PARTENAIRES :

Région Grand Est

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES

Lutte contre la pollution atmosphérique

Réduction de la consommation d'énergie finale

GAIN CO2 :

Non déterminé

CONTEXTE

En France, près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre sont issues de la sphère privée : chauffage domestique, déplacements, achats. La sensibilisation, l'information et l'éducation au développement durable sont des éléments essentiels pour favoriser la mobilisation mais surtout l'évolution des pratiques individuelles vers de simples écogestes.

DESCRIPTION

- Cette sensibilisation peut se faire via :
 - l'organisation de réunions publiques, d'évènements ou manifestations (par exemple à l'occasion de la Semaine Européenne du développement durable, de la Semaine Européenne de la Réduction des déchets, etc.) ;
 - la venue du bus pédagogique « Mon appart Eco Malin » ;
 - les outils de communication de la CC Rives de Moselle et des communes.
- Création d'un guide de l'écocitoyen à destination de l'ensemble des ménages du territoire : éventail d'informations et d'astuces à pratiquer au quotidien pour protéger sa santé et l'environnement.
- Participation au défi DECLICS « Familles à énergie positive du Grand Est » soutenu par Climaxion : accompagner les usagers qui souhaitent s'engager pour le climat et l'écologie à leur échelle par l'organisation de défi unique qui regroupe plusieurs thématiques liées à l'écologie (déchets, énergies et eau) : se fixer pour objectif de réduire leurs consommations d'eau et d'énergie et leur quantité de déchets de 10 % par rapport à l'année précédente.
- Sensibilisation à l'efficacité énergétique en partenariat avec l'ALEC du Pays Messin (fiche action 25).

MOYENS FINANCIERS : 10 000 € création du guide écocitoyen

MOYENS HUMAINS : 0,1 ETP chargée de mission développement durable (lien avec les fiches actions 33 et 35)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'évènements avec visée sensibilisatrice
Nombre de personnes sensibilisées

PORTEURS :

Communauté de Communes Rives de Moselle, communes

CIBLE :

Habitants

PARTENAIRES :

ADEME, ALEC du Pays Messin

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES

Lutte contre la pollution atmosphérique

Réduction de la consommation d'énergie finale

GAIN CO2 :

1 500 tCO2e (soit 2% des émissions du résidentiel)

CONTEXTE

Sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge au développement durable. L'objectif est d'arriver à une évolution des pratiques.

DESCRIPTION

- Déployer le programme « WATTY à l'école » à destination des élèves des écoles maternelles primaires avec l'entreprise EcoCO₂ : sensibilisation au développement durable via des animations en classe et des évènements en cours d'année scolaire : sensibilisation générale, éclairage, réchauffement climatique, chauffage et climatisation, mobilité durable, consommations électriques, eau :
 - Programme sur un ou deux ans : 3 ateliers sont animés par an et par classe par un intervenant spécialisé.
 - Outils pédagogiques fournis aux enseignements pour qu'ils puissent réaliser des animations courtes pendant l'année scolaire afin de rappeler aux élèves les écogestes.
 - Distribution de kits aux élèves pour mettre en pratique les écogestes à la maison et sensibiliser les parents.
- Organiser régulièrement des journées de sensibilisation dans les établissements scolaires du territoire : tri et à la prévention des déchets, compostage, gaspillage alimentaire, économie d'énergie et d'eau etc.
- Utiliser les visites de « Mon appart Eco Malin » comme outil pédagogique.
- Se rapprocher de GRDF pour envisager l'utilisation des KITS de sensibilisation au besoin.

MOYENS FINANCIERS : 1 000€ à 1500€ par classe pour le programme « Watty à l'école »

Subventionné à 77 % du coût total plafonné à 1000€/classe/an par les CEE

MOYENS HUMAINS : 0,2 ETP (chargée de mission développement durable et ambassadeur du tri)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'interventions en école par an
Nombre d'élèves sensibilisés

PORTEUR :

Communauté de Communes Rives de Moselle, communes

CIBLES :

Habitants

PARTENAIRES :

ATMO Grand Est, Entreprise EcoCO₂, association LER

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES

Lutte contre la pollution atmosphérique

Réduction de la consommation d'énergie finale

GAIN CO₂ :

1 500 tCO₂e (soit 2% des émissions du résidentiel)

CONTEXTE

Les acteurs économiques sont des acteurs essentiels de la démarche air-climat-énergie. Le Club Entreprises Rives de Moselle permettra entre autres de promouvoir auprès des entreprises une démarche développement durable. En janvier 2019, une 1ère intervention sur la thématique "Les enjeux environnementaux sur le territoire" a été organisée.

DESCRIPTION

- Déployer l'opération Éco-défis en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle et la Chambre de Commerces et d'Industrie Moselle Métropole Metz : accompagner les artisans et les commerçants à mettre en œuvre des actions dans le respect des principes de développement durable : objectif de 20 artisans et artisans-commerçants labellisés en 2021.
- Sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire en partenariat avec les chambres consulaires :
 - mise en place de réunion d'information sur le territoire,
 - promouvoir le dispositif TPE / PME gagnantes sur tous les coûts et se servir de cet outil pour agir sur la prévention des Déchets d'Activités Economiques (DAE),
 - promouvoir des accompagnements à l'éco-conception,
 - sensibiliser à l'achat privé responsable,
 - promouvoir l'écologie industrielle et territoriale (en lien avec l'action 40) à travers une 2^{ème} réunion qui permettrait de mobiliser les premières entreprises intéressées.
- Profiter de l'existence du Club Entreprises pour organiser des événements en lien avec le développement durable.
- Promouvoir les plans de déplacements inter-entreprises au niveau des principales zones d'activités.

MOYENS FINANCIERS : 12 000 € opération Eco-défis – 5000 € budget communication/animation

MOYENS HUMAINS : 0,1 ETP chargée de mission développement durable

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'évènements organisés

Nombre global d'entreprises sensibilisées à l'économie circulaire et aux différents piliers

Nombres d'entreprises engagées dans un programme d'économie circulaire existant ou à venir

PORTEURS :

Communauté de Communes Rives de Moselle, CMA 57, CCI 57, Groupe BECK

CIBLES :

Entreprises

PARTENAIRES :

ADEME, Club Entreprises

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES

Lutte contre la pollution atmosphérique

Réduction de la consommation d'énergie finale

GAIN CO2 :

Non déterminé

CONTEXTE

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) est un champ de l'économie circulaire qui a pour objectif de développer des modes d'organisations inter-entreprises par des échanges de flux (ex : les déchets des uns deviennent les matières premières des autres) ou une mutualisation de besoins (ex : groupement d'achat d'énergie, de ressources, de services...). Son objectif général est de produire tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières et d'énergies.

DESCRIPTION

La CCRM souhaite sensibiliser les entreprises et industriels aux enjeux de l'EIT, les aider à mettre en place des actions leur permettant notamment de réduire leurs coûts, de revoir leur organisation interne, de repenser leur cycle de production, de favoriser le dialogue social et de protéger l'environnement.

- Présenter les principes de l'EIT aux entreprises dans le but d'identifier et mobiliser un groupe d'entreprises volontaires (lien fiche action 39).
- Etudier le métabolisme des flux sur le territoire concerné : diagnostic des flux entrants et sortants sur les plans qualitatifs et quantitatifs.
- Mettre en place des ateliers de détection de synergies entre les entreprises et industriels.
- Identifier les pistes de synergies et les actions possibles.
- Mettre en place les premières actions identifiées.
- Animer, suivre et élargir la démarche sur le territoire.

MOYENS FINANCIERS : entre 10 000 € et 30 000 € selon les ambitions

MOYENS HUMAINS : chargé de mission stratégie économie et innovation / Chargée de mission développement durable

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'entreprises engagées dans la démarche
Nombre de synergies mises en œuvre

PORTEUR :

Communauté de Communes Rives de Moselle

CIBLES :

Entreprises

PARTENAIRES :

Club Entreprises Rives de Moselle, ADEME

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Réduction des émissions de GES

Lutte contre la pollution atmosphérique

Réduction de la consommation d'énergie finale

GAIN CO2 :

Non déterminé